

CONCOURS DEPARTEMENTAL HUNTER POSTAL

Ce concours est ouvert à tous les licenciés possédant une carabine 22 lr équipée d'une lunette et se tire au sein du club du licencié. Pas de déplacement dans d'autres clubs.

L'inscription peut se faire tout au long de la saison sportive auprès du responsable du club.

L'athlète gère lui-même son rythme (1 ou 2 ou 3 cartons par séances).

Tous les cartons doivent être tirés avant le 31 juillet et remis au responsable du club chargé de les compter.

2 concours sont proposés, chacun étant constitué de 10 cartons à tirer selon son rythme tout au long de la saison sportive (septembre à juillet). Pas de temps limite par carton.

Hunter Match : carabine de match de 6.350 kg maxi avec sa lunette à grossissement libre.

Appuis avant et arrière libres. Cartons à 25 blasons de match (1 coup par blason). Girouettes interdites.

Hunter Loisir : carabine de loisir de 3.800 kg maxi (sans le bipied) avec sa lunette à grossissement x24 maxi.

Appui avant libre mais appui arrière interdit (sauf avant bras de l'athlète). Cartons à 9 blasons de match (8 blasons à 3 coups + 1 blason à 1 coup au choix). Girouettes interdites.

Un classement départemental est effectué en fin de saison et le palmarès annoncé lors de l'A.G du CDT 24.

En dehors du fait d'être très souple, ce concours permet au licencié d'apparaître sur un palmarès et de prouver qu'il pratique bien le tir sportif.

**15 € par concours,
chèque à l'ordre de Comité Départemental de Tir 24.**